



Communiqué de presse

Jeudi 18 novembre 2021

Pacte de la proximité : la Ville de Paris confie plus de responsabilités et de moyens aux Maires d'arrondissement

Ce mercredi 17 novembre, le Conseil de Paris a adopté, à l'issue d'un débat nourri et constructif, le Pacte parisien de la proximité, qui engage des évolutions majeures pour rapprocher la décision publique des Parisiennes et Parisiens. Propreté, entretien et embellissement des quartiers, tranquillité et sécurité, animation de la vie locale : les Maires d'arrondissement disposeront désormais de pouvoirs et de moyens renforcés.

Cette évolution permettra de répondre de façon plus efficace aux attentes et aux besoins des Parisiennes et des Parisiens.

Les Maires d'arrondissement auront désormais en charge **le pilotage de la propreté** afin d'agir avec plus d'efficacité, grâce à leur connaissance des territoires, et de prioriser les interventions en fonction des quartiers qui en ont le plus besoin.

Ce Pacte place également les Maires d'arrondissement au cœur de **l'entretien, de la rénovation et de l'embellissement des quartiers parisiens.**

Pour assurer **la tranquillité publique et la sécurité**, la nouvelle Police municipale est déployée dans chaque arrondissement, avec des effectifs renforcés. Les Maires interviendront dans le cadre de la stratégie parisienne pour définir les missions et parcours de tranquillité publique des agents, à pied ou en vélo, en fonction des caractéristiques de leur arrondissement.

Le rôle des Maires d'arrondissement dans **l'animation de la vie locale** est également renforcé, notamment par la création d'un nouveau Fonds d'animation locale leur permettant de subventionner des associations de proximité, et par l'augmentation des budgets d'animation dont ils disposent.

Ainsi, les 17 Maires deviennent les véritables pilotes de l'action municipale à l'échelle de leur arrondissement. Ces nouveaux pouvoirs donnés aux Maires d'arrondissement permettent la mise en œuvre de la Ville du Quart d'heure.

La Ville de Paris demeure garante de l'égal accès au service public, de l'égalité de traitement entre les habitantes et les habitants, et de l'équilibre territorial.

Contacts presse : Camille Pavlovic – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr